



# Bilan

La Loutre d'Europe



**Programme "Havre de Paix" et autres  
démarches en faveur de la Loutre d'Europe  
2015/2016**





*Photo bandeau supérieur : loutre (J.MARIN)*

*Photo bord haut : formation loutre et continuité écologique / ouvrage d'art - vallée du Casse cou sur la commune de Saint-Pierre-du-Regard – 20 avril 2016*

*Photo bord milieu : ruisseau de Montgaroult avec coulée en pointe de méandre – commune de Montgaroult – 15 janvier 2016*

*Photo bord bas : ouvrage routier ayant entraîné une mortalité routière - commune de Silly-en-Gouffern – 3 janvier 2017*

Projet mené avec le soutien financier de :



#### **Réalisation de l'étude et rédaction du rapport**

Olivier HESNARD, Chargé de mission

CPiE des Collines normandes

Le Moulin – Ségrie-Fontaine

61100 ATHIS VAL DE ROUVRE

Tél : 02 33 96 69 93 (ligne directe) / e-mail : o.hesnard@cpie61.fr

Tél : 02 33 96 79 70 (standart)



# Table des matières

<b>PRESENTATION DE LA LOUTRE D'EUROPE (LUTRA LUTRA)</b> .....	2
<b>PROGRAMME "HAVRES DE PAIX" ET AUTRES DEMARCHES EN FAVEUR DE LA LOUTRE</b>	3
<b>I. PROGRAMME « HAVRES DE PAIX POUR LA LOUTRE »</b> .....	4
2.1 CONTACTS ETABLIS .....	5
2.1 SUPPORTS ET ACTIONS DE COMMUNICATIONS DEVELOPPEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME :	6
2.1 MOYENS MIS EN PLACE POUR FAIRE VIVRE CE RESEAU .....	7
2.1 ANIMATIONS DE SENSIBILISATION .....	7
2.1 PIEGES PHOTOGRAPHIQUES POUR LES HAVRES DE PAIX.....	8
2.1 ENJEUX, DIFFICULTES ET PERSPECTIVES.....	9
<b>II. IDENTIFICATION DES MENACES ET ACTIONS EN FAVEUR DE L'ESPECE</b> .....	10
2.1 MORTALITE PAR COLLISION ROUTIERE .....	10
2.1.1 OUVRAGE SUR LE GUEMONDET .....	10
2.1.2 OUVRAGE SUR LA THOUANE.....	11
2.1.3 L'URE.....	11
2.2 FORMATION SUR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE ET LA PREVENTION DES RISQUES DE COLLISIONS ROUTIERES	12
2.3 DIAGNOSTIC D'OUVRAGES .....	12
2.4 AUTRES CONNAISSANCES ACQUISES A L'OCCASION DES DIAGNOSTICS D'OUVRAGE.....	14
2.5 CONFLITS D'USAGES ET SITES « SENSIBLES » .....	15
2.6 COHABITATION ENTRE LA LOUTRE D'EUROPE ET LES ACTIVITES DE LOISIRS (ACTION N° 22 - PNA).....	19
2.7 SURVEILLANCE DES OUVRAGES ROUTIERS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE .....	19
<b>LA LOUTRE D'EUROPE EN BASSE-NORMANDIE</b> .....	20
<b>CONCLUSION</b> .....	21
<b>BIBLIOGRAPHIE &amp; ANNEXES</b>	

## **Acronymes utilisés**

AESN Agence de l'Eau Seine-Normandie

BTSA Brevet de Technicien Supérieur Agricole

CATER Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières

CD61 Conseil Départemental de l'Orne

CEN Conservatoire des Espaces Naturels

CPIE Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

DDT Direction Départementale du Territoire

DDTM Direction Départementale du Territoire et de la Mer

DCE Directive Cadre sur l'Eau

DREAL N Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement  
Normandie

ENS Espace Naturel Sensible (du département)

FDGDON Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes  
Nuisibles

FPPMA Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

GMN Groupe Mammalogique Normand

GMB Groupe mammalogique Breton

GPN Gestion et Protection de la Nature

ONCFS Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

PNA Plan National d'Actions

PRA Plan Régional d'Actions

SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SYMOA Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents

## **Introduction**

Alors que l'espèce paraissait quasiment disparue de la Normandie, en 2002, une population de loutre territorialisée est découverte sur un linéaire de 67 km sur la moyenne vallée de l'Orne (Brosse, 2004). Depuis, la DREAL Normandie et l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont appuyé le CPIE des Collines normandes qui assure la mise en place d'un suivi bisannuel sur l'ensemble de la population du bassin.

Après l'état des lieux des populations lutrines du bassin de l'Orne au cours de l'hiver 2016, ce compte-rendu présente l'avancement des mesures d'accompagnements mises en place dont le développement du réseau « Havre de Paix » action inscrite au niveau du plan régional d'action.

## Présentation de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

La Loutre d'Europe *Lutra lutra* est l'un des plus grands mustélidés d'Europe. Adulte, sa taille varie de 1 m à 1,20 m, queue comprise. Son poids moyen se situe entre 7 et 12 kg.

La fourrure est épaisse, brune, à l'exception du cou, de la poitrine et du ventre, plus clairs.

La morphologie de l'animal témoigne de son adaptation aux milieux semi-aquatiques : corps long et fuselé, grande queue effilée à base épaisse, pattes courtes et palmées, tête aplatie.

Super prédateur des milieux aquatiques, son régime alimentaire est essentiellement composé de poissons. L'animal montre de grandes facultés d'adaptation et s'attaque en priorité aux espèces les plus abondantes et les plus faciles à capturer. Par jour, elle consomme 10 à 15% de son poids (Kuhn R., 2009), soit plus ou moins 1 kg.

Espèce discrète, elle est surtout nocturne sous nos latitudes. Les femelles peuvent être accompagnées de leurs jeunes de l'année. Les mâles pour leur part sont solitaires à l'exception de la période du rut.

La reproduction peut se dérouler toute l'année et une femelle met bas tous les 12 à 24 mois de 1 à 3 jeunes avec une période de gestation de 2 mois. La naissance se déroule généralement à l'abri dans un terrier (catiche). A l'issue, les jeunes accompagneront leur mère 9 à 12 mois. Le taux de mortalité des jeunes reste cependant élevé (Kuhn R., 2009) et tous ne passeront pas la première année.

La maturité sexuelle est atteinte au bout de 2 ans. En milieu naturel, l'espérance de vie moyenne est d'environ 4 à 5 ans.

**La combinaison de ces facteurs explique que l'espèce ait globalement très peu de descendants.**

### Répartition de l'espèce en France

Présente sur l'ensemble du territoire au début du siècle dernier, la loutre a disparu de nombreuses régions. Depuis les années 80, on observe une recolonisation de certains cours d'eau probablement liée à l'interdiction de la chasse et du piégeage (1972). Si ce phénomène, après avoir débuté dans le Massif central et la Bretagne, atteint aujourd'hui la Normandie, ces zones recolonisées ne constituent qu'une infime partie de son aire de répartition originelle.



Répartition de la Loutre d'Europe en France en 2009 (© SFEPM et SPN-MNHN, extrait du PNA pour la Loutre).

**PROGRAMME “HAVRES DE PAIX” ET  
AUTRES DEMARCHES EN FAVEUR DE LA  
LOUTRE**

2015-2017

## I. Programme « Havres de Paix pour la loutre »

Depuis 2013, le CPIE des Collines normandes et le Groupe Mammalogique Normand promeuvent la création de « **Havre de Paix pour la loutre** ». Cette action, inscrite au PNA, a pour objectif d'impliquer et de sensibiliser les propriétaires de bordures de cours d'eau qui s'engagent par l'intermédiaire d'une convention à créer un réseau d'espaces naturels « accueillants » pour la loutre.

En 4 ans, ce programme a permis de contractualiser **27 « Havres de Paix »** soit un linéaire de **16 km de berges** tous bassins confondus en Basse-Normandie (Orne, Seulles, Dives).

Entre 2015 et 2016, dix-huit propriétaires ont conventionné en Basse-Normandie.

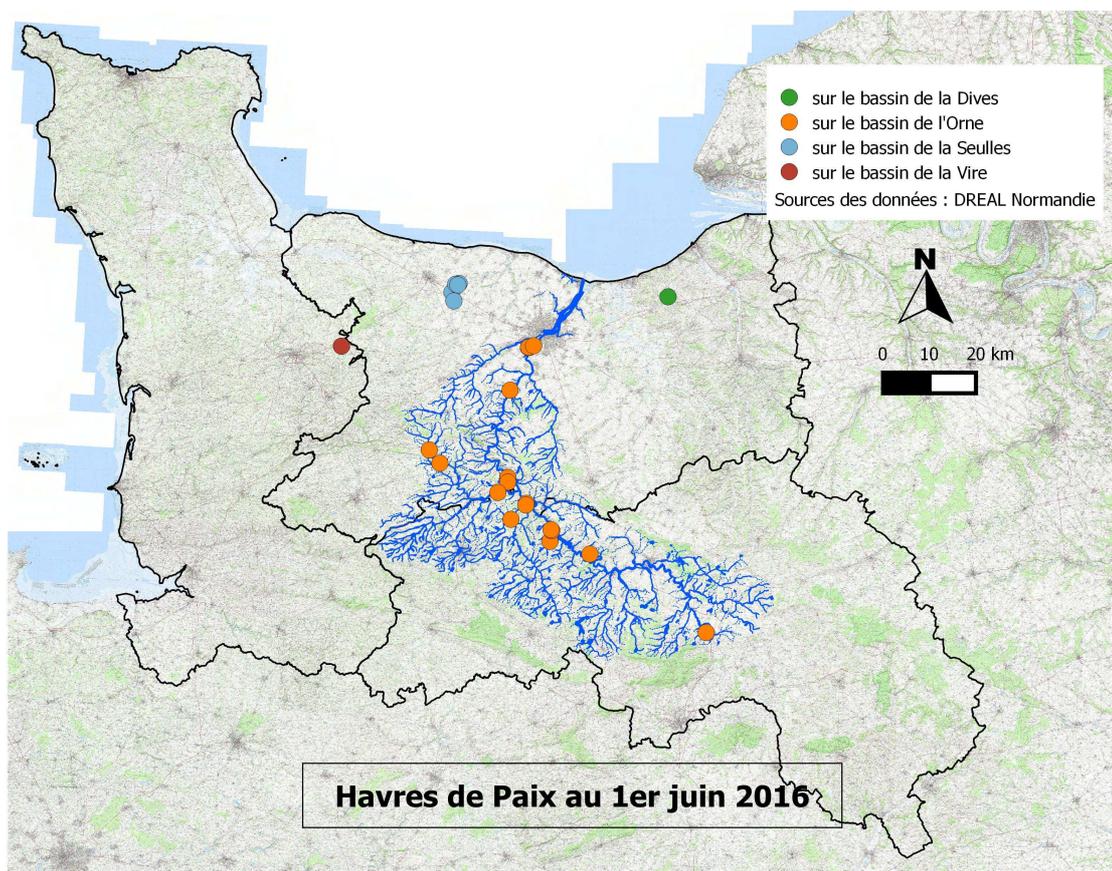
Onze de ces sites sont localisés sur le bassin de l'Orne. Quatre (dont la Fédération de pêche du Calvados et le conseil départemental du Calvados) ont conventionné avec le GMN et 7 particuliers ont signé avec le CPIE des Collines normandes soit un total de **8,7 km de linéaire de berges**.

Depuis le lancement du programme, **12,7 km de berges** bénéficient de ce statut sur le bassin de l'Orne.



**Panneau mis en place au Moulin d'Escures**

Le statut de protection de cette démarche volontaire est assez mince, l'intérêt principal du programme résidant dans la prise de contact et l'échange avec des propriétaires pour les sensibiliser et ce, même si aucune convention n'est finalement signée. Ainsi, sur le Don, des propriétaires rencontrés dans le cadre des « Havres de Paix » ont été informés de l'arrivée récente de l'espèce sur leur territoire et plus particulièrement autour de leur plan d'eau. S'ils n'ont effectivement pas souhaité s'engager par écrit, ils ont cependant eu l'information de vive voix et se sont dits être attentifs.



## 2.1 Contacts établis

Au niveau national, la loutre est rarement prise en compte dans les plans de gestion des sites conservatoires. De par son mode de vie et l'étendue de son territoire, sa présence semble "illusoire" sur ces sites souvent de petites tailles (comm. pers. groupe loutre de la SFPEM).

En Normandie, alors que le conventionnement, avec des structures de protection ou de gestion de l'environnement semblait acquis, (CEN BN, conseils départementaux de l'Orne et du Calvados à travers la politique ENS, les Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Orne et du Calvados), peu ont été établis.

Ainsi, en 2012, le CPIE des Collines normandes a proposé au CEN de Basse-Normandie de signer une convention pour la création d'un « Havre de Paix » sur le site de l'ancien étang de la Fresnaye-au-Sauvage. Plusieurs rencontres ont eu lieu à cet effet avec visite de terrain, réunion de présentation... Le plan de gestion du site a été validé en novembre 2016 mais à ce jour, le « Havre de Paix » n'est qu'une des actions certes mentionnée mais non programmée et non formalisée (pas de convention signée).

Pour le Conseil départemental de l'Orne, une proposition a été émise par le CPIE CN pour le site de Fontenay-sur-Orne. Cependant, la multiplicité des interlocuteurs (CD61, locataire, association de pêche) et les demandes des uns et des autres (demande d'interdiction de la pêche, non respect des décisions prises collectivement pour la pose des

clôtures en raison de l'intervention du locataire) a grandement complexifié la démarche et incité le CPIE mettre un terme au projet.

Dans un contexte similaire, le GMN a pris l'attache du Conseil départemental du Calvados pour proposer de créer des « Havres de Paix » sur les ENS situés sur les berges de l'Orne et de l'Odon. Plusieurs échanges et rencontres furent organisés par le GMN et ont finalement amené le conseil départemental à conventionner pour ses ENS.

Le GMN s'est également rapproché de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Calvados en vue, là aussi, de leur proposer de s'engager sur les parcelles en leur possession ce que la Fédération a accepté.

Une démarche identique a été proposée à la fédération de l'Orne par le CPIE mais qui n'a pu aboutir, la fédération n'ayant pas de terrain en propriété.

## 2.1 Supports et actions de communications développés dans le cadre du programme :

- Après révision du dépliant d'information sur les « Havre de Paix » ce dernier a été publié en 1000 exemplaires (annexe 1). En parallèle, deux mille posters sur les mammifères semi-aquatiques (annexe 2) ont été produits et distribués (à l'occasion d'animations, de prospections de terrain...). Les acteurs locaux ont pu jouer le rôle de relais (agents de la fédération de pêche, technicien de rivières, ONCFS, ONEMA, gardes-pêche, élus locaux...).
- Page internet « Havre de Paix » pour la loutre : <http://www.cpie61.fr/site/be/havredepaix.html>
- Réalisation d'un kakemono servant de support d'information à l'occasion de l'organisation d'évènements grand public : soirée cinéma d'Argentan (12 février 2015), Condé-sur-Noireau (26 janvier 2017), « Faites des légumes » à Ségrie-Fontaine (11 septembre 2016).
- Participation au séminaire de restitution du Plan National d'Actions loutre : le CPIE des Collines normandes est intervenu (au titre de la Normandie) pour dresser un bilan et les perspectives sur l'action au plan régional.
- Plusieurs articles de presse locale ont évoqué le programme « Havre de Paix » (annexe 3)



**Intervention au séminaire national sur le PNA Loutre**

## 2.1 Moyens mis en place pour faire vivre ce réseau

En s'engageant dans la démarche des « Havres de paix », les signataires de la convention bénéficient :

- d'un « Petit Guide des Havres de Paix » et d'un autocollant « Havre de Paix » (fourni par la SFPEM),
- de l'obtention d'un panneau « Havre de Paix » gratuit au niveau régional,
- d'une visite de leur site (identification des postes de marquage, informations liées à l'entretien des berges ou à des aménagements...),
- depuis 2015, la mise à disposition d'un appareil photo à déclenchement automatique,
- de la gratuité aux animations programmées.



**Visite d'un site en compagnie de son propriétaire sur la vallée du Noireau**

## 2.1 Animations de sensibilisation.

Trois animations ont eu lieu sur des Espaces Naturels Sensibles du département de l'Orne : « Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre » et « Méandres de l'Orne ». Elles ont été financées dans le cadre de cette politique. Une dernière a eu lieu à Argentan et a été financée par l'AESN.

Date	Lieu	Site	Autre partenaire (le cas échéant)	Nombre de participants
29/03/2015	Ségrie-Fontaine (61)	Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre	Conseil départemental de l'Orne	15
12/04/2015	Argentan (61)	Site des pâtures	AESN	7
20/09/2015	Mesnil Glaise	ENS des Méandres de l'Orne	Conseil départemental de l'Orne	0
13/03/2016	Ségrie-Fontaine (61)	Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre	Conseil départemental de l'Orne	15
<b>TOTAL : 4 animations et 37 participants</b>				

Devant l'intérêt du public sur le sujet en 2013-2014, trois animations avaient été programmées en 2015. Cependant, devant la faible participation, l'ambition a été revue à la baisse et une seule animation a été programmée en 2016. Au total, ces animations ont rassemblé 37 participants.

En 2017, deux animations sont prévues : le 4 juin 2017 à l'occasion des 24h de la biodiversité et le 1<sup>er</sup> octobre 2017 dans le cadre des sorties ENS.

Depuis 2014, des soirées cinéma dédiés à la loutre sont proposées dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 avec la projection du film « le banquet des loutres ».

Sur le site Natura 2000 de la haute vallée de l'Orne et affluents, le 12 février 2015, 120 spectateurs s'étaient déplacés à Argentan pour cette occasion.

Sur le site Natura 2000 de la Druance, le 26 janvier 2017, cinquante et un participants ont profité de cette soirée, au cinéma de Condé-sur-Noireau.



**Soirée cinéma à Argentan, février 2015.**

## 2.1 Pièges photographiques pour les Havres de Paix

Un appareil photo à déclenchement automatique a été acquis grâce à des financements de l'AESN en vue d'être confié aux propriétaires ayant conventionné pour un "Havre de Paix". L'objectif de cette mise à disposition consiste à fidéliser les signataires en leur permettant d'obtenir des images de la loutre fréquentant leurs parcelles.

La manipulation reste délicate et il convient d'installer l'appareil à proximité d'un poste de marquage. Par ailleurs, l'obtention de vidéos nécessite un minimum d'investissement. Pour l'heure, deux propriétaires se sont engagés dans cette démarche.

- Le premier dont le « Havre de Paix » est localisé sur le Noireau, a emprunté l'appareil pendant 5 mois mais il n'est pas parvenu à obtenir d'images de loutre, principalement en raison de l'absence de poste de marquage sur son site. Il a cependant obtenu des vidéos de renard, de ragondin et de martre.
- Le second, dont le « Havre de Paix » est localisé sur l'Orne, au niveau de Sées, utilise l'appareil depuis 7 mois et a obtenu une dizaine de vidéos de Loutre d'Europe. Le positionnement de l'appareil sous un moulin a permis de confirmer l'itinéraire de l'animal et le franchissement d'un muret d'une hauteur de soixante centimètres.

## 2.1 Enjeux, difficultés et perspectives

Si l'idée de faire signer la convention « Havre de Paix » était une première étape indispensable pour sensibiliser et mobiliser les particuliers, il convenait dans un second temps de développer une coopération entre les différents signataires.

A la demande de quelques personnes ayant conventionné, un moment de rencontre et d'échange a été organisé à l'occasion d'une animation prévue le 5 mars 2015. Peu de signataires de « Havre de Paix » se sont cependant déplacés. Cet événement sera cependant renouvelé à une date fixée à l'issue d'un sondage.

## II. Identification des menaces et actions en faveur de l'espèce

### 2.1 Mortalité par collision routière

Depuis 2014, il n'y a pas eu de cas de mortalité routière connus sur le bassin de l'Orne pour la loutre.

Ce résultat positif est à mettre en perspective avec le faible nombre de crues observées depuis lors sur le bassin. En effet, lors des épisodes de crues, l'accroissement de la hauteur d'eau amène les individus à emprunter d'autres cheminements et parfois à traverser des voies ouvertes à la circulation avec tous les risques que cela comporte.



**Aménagement sur la Gine**

Depuis l'incident de 2013 sur le chantier de la Départementale 924 Flers-Argentan au niveau du Guémondet, le Conseil départemental de l'Orne est particulièrement attentif aux aménagements routiers réalisés au niveau des cours d'eau. Le CPIE est ainsi régulièrement associé aux aménagements effectués sur des tronçons proches ou venant en intersection avec des espaces favorables à l'espèce à l'image de la D924 sur la Gine.

Ainsi, sur le conseil du CPIE, le CD61 a acquis deux appareils photographiques à déclenchement automatique dans le cadre de la surveillance du franchissement des ouvrages. Le CPIE est présent pour l'installation des appareils et se charge d'effectuer les relevés.

#### 2.1.1 Ouvrage sur le Guémondet

La présence d'épreintes sous l'ouvrage atteste de sa franchissabilité par l'espèce dès lors que les niveaux d'eau s'établissent à la cote moyenne. En outre, les risques de collision au niveau des axes routiers franchis paraissent assez faibles compte tenu du contexte et des aménagements effectués (D218 peu accessible, D924 inaccessible car grillagée).

Toutefois, à l'issue des crues ayant détruit les berges aménagées sous l'ouvrage, il paraissait intéressant de vérifier que celles-ci ne constituaient pas de nouvelles voies d'accès pour la loutre en vue d'imaginer le cas échéant un réaménagement.

Depuis la mise en place de l'appareil photo à déclenchement automatique (18 octobre 2016), les crues ont été modérées et ponctuelles. Par ailleurs, aucune loutre n'a été détectée, alors que d'autres animaux ont pu être filmés (chat, merle,



**Photo de ragondin**



**Axe routier au niveau de l'ouvrage (RD 958)**

ragondin, renard...) démontrant au passage la fréquentation conséquente de ces ouvrages par la faune sauvage.

Il semblerait donc que depuis ces derniers mois, l'espèce ne fréquente plus le Guémondet à l'image de ce qui a été constaté en 2016 sur la Maire et sur le cours principal de l'Orne autour d'Ecouché.

L'appareil photo à déclenchement automatique a permis de mettre en évidence que les épreintes observées sous l'ouvrage sont anciennes.

### 2.1.2 Ouvrage sur la Thouane

Le second appareil a été positionné sous l'ouvrage permettant le franchissement de la Thouane par la RD958 pour visualiser la fréquentation du site.

L'appareil mis en place en octobre 2016, a été relevé début février 2017.

Les nombreuses épreintes observées *in situ* démontrent une fréquentation en progression en comparaison du suivi de 2014 où aucun marquage n'avait été relevé. Cette observation n'a pas été corroborée par les clichés puisque aucune loutre n'a été identifiée sur les photos prises. Remis en place, l'appareil a été dérobé et non retrouvé à l'occasion du relevé suivant (11 avril).

A l'occasion des différentes visites sur l'ouvrage, plusieurs cadavres de mammifères (ragondin, chat) ont été identifiés sur le site, preuve du caractère accidentogène de cette route.

### 2.1.3 L'Ure

L'ouvrage concerné par le second accident mortel identifié est localisé au niveau de la D926 (Argentan – l'Aigle) à Silly-en-Gouffern (Moulin à Tan). En plus de présenter une forte accélération du courant d'eau incitant l'animal à passer par la chaussée, la présence d'une source trophique (plan d'eau empoisonné) invite des individus à côtoyer régulièrement le site.

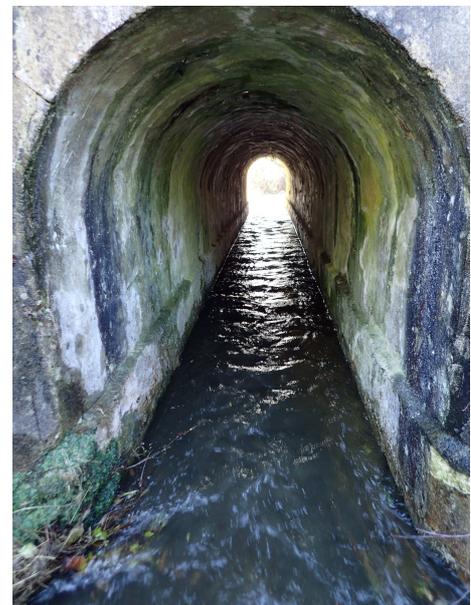
A l'issue de l'accident de 2013 l'ONCFS a effectué une visite de terrain et rédigé un compte-rendu.

Une proposition de travaux d'aménagement intégrant la pose d'une banquette en bois à mi-hauteur dans l'ouvrage, associé à des grillages à faune fut proposée mais n'a pas été mise en œuvre pour le moment.

L'ouvrage étant situé au sein d'un site Natura 2000 et son aménagement en faveur de la Loutre (espèce d'intérêt communautaire) éligible à un contrat Natura

2000, le CPIE a proposé au CD61 de s'engager dans une telle démarche pour bénéficier ainsi d'une aide financière susceptible d'atteindre 80 % du montant des travaux éligibles.

Au préalable les chargées de mission Natura 2000 s'étaient renseignées auprès d'autres collectivités (dont le CD33) déjà impliquées dans de telles initiatives. Malgré ces démarches



**Accélération du courant sous l'ouvrage de la D926**

le CD61 ne souhaite pas pour l'instant initier ces travaux. La réfection de l'ouvrage n'étant pas considérée comme prioritaire à l'échelle du département

L'aménagement des ouvrages existants identifiés comme susceptibles d'être dangereux pour l'espèce reste globalement compliqué et se heurte à la hiérarchisation des travaux établis par le CD61.

Les chantiers sont en effet régies selon un calendrier d'interventions de 3 à 5 ans basé uniquement sur des critères d'ordre routier. Ainsi, dès lors qu'un ouvrage ne présente aucun de ces critères, le CD61 n'envisage aucune intervention. Si un chantier devait cependant être programmé et financé à des seules fins liées à la loutre, cette intervention aurait alors lieu au détriment d'un autre ouvrage qui verrait pour sa part ses travaux reportés ultérieurement avec tous les risques que cela induit. Le CD61 n'étant financièrement pas en mesure de mener plus d'interventions que celles déjà prévues et chiffrées. Le personnel technique rencontré à Alençon nous a informé qu'il ne souhaitait pas endosser la responsabilité de déroger au calendrier établi.

Une solution consisterait à apporter à la collectivité des crédits dédiés à ces aménagements et c'est en ce sens que le CPIE a œuvré avec les contrats Natura 2000. Malheureusement, la participation à hauteur de 20 % de la collectivité constitue pour le CD61 un montant trop conséquent.

## 2.2 Formation sur la continuité écologique et la prévention des risques de collisions routières

Suite aux premiers cas de mortalité routière, les services routiers des départements (14-61) ont acquis une sensibilité au franchissement des ouvrages par la loutre et les services techniques n'hésitent pas à prendre régulièrement l'attache du CPIE pour un conseil ou une visite sur place. Des visites sont ainsi organisées au cas par cas lors de la rénovation de ponts afin d'estimer l'impact de l'ouvrage sur la continuité écologique et d'envisager le cas échéant des aménagements susceptibles d'améliorer la situation.



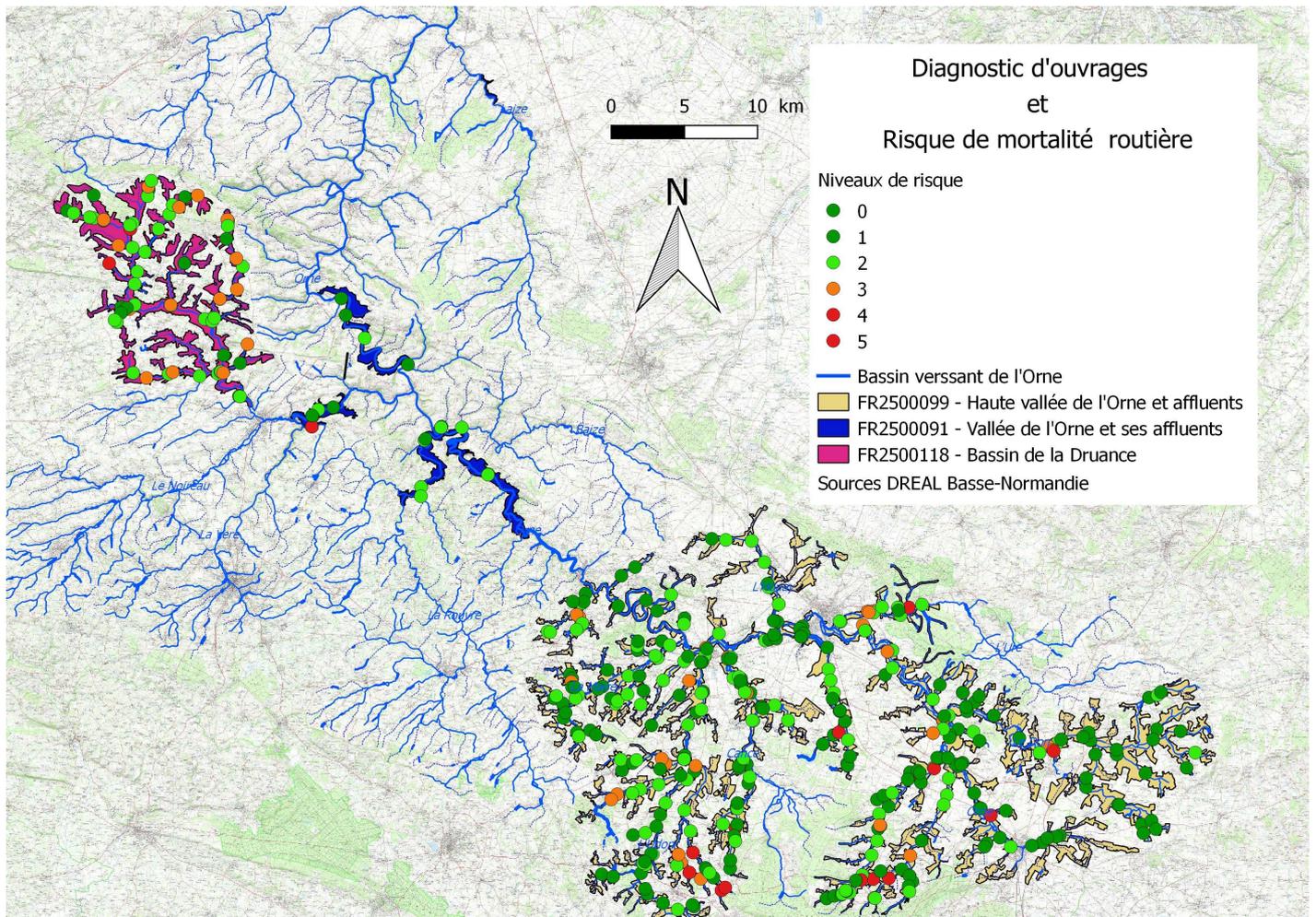
**Visite d'ouvrage à l'occasion de la formation**

Dans ce contexte, le CPIE et le GMN ont proposé d'organiser une formation dédiée à la loutre et à la continuité écologique / ouvrage d'art avec l'intervention de Franck Simmonet du Groupe Mammalogique Breton très impliqué et régulièrement impliqué sur cette problématique.

La formation s'est tenue le 20/04/2016 au CPIE des collines normandes. Elle a regroupé 21 participants de 13 structures différentes. Après une rétrospective du contexte local (CPIE), M. Simmonet a présenté l'historique breton et la méthodologie utilisée. L'après midi fut consacrée à la visite de cas concrets sur le terrain.

## 2.3 Diagnostics d'ouvrages

En complément de la formation, le CPIE a poursuivi son travail d'inventaire sur les ouvrages pour identifier ceux présentant un caractère de dangerosité pour l'espèce.



Le CPIE a bénéficié de l'expérience du GMB mais n'a cependant pas repris la méthodologie bretonne à l'identique. En effet, la fiche descriptive des ouvrages du GMB utilise des coefficients de notation pour chaque critère et s'avère d'usage complexe. L'ensemble des critères a donc été repris et amendé pour faciliter l'utilisation de la fiche et considérer l'effet cumulatif ou discriminant de certains (annexe 4 et 5).

A l'image de ce qui a pu être réalisé en Bretagne, l'expertise des ouvrages et de leur franchissabilité a été menée sur l'ensemble de trois sites Natura 2000, animés par le CPIE, et où la présence de la loutre est avérée. Il s'agit des sites :

- FR2500099 - Haute vallée de l'Orne et affluents** (réalisé par O. Hesnard)
- FR2500091 - Vallée de l'Orne et ses affluents** (réalisé par M. Portier)
- FR2500118 - Bassin de la Druance** (réalisé par M. Portier)

Au total, 424 ouvrages ont été visités, diagnostiqués puis hiérarchisés en fonction de leur dangerosité routière pour l'espèce :

- 338 sur le site : « Haute vallée de l'Orne et affluents » (29 de risque nul, 158 de risque faible à nul, 110 de risque faible, 27 de risque moyen, 8 de risque fort, 6 de risque très fort)
- 21 sur le site « Vallée de l'Orne et affluents » (7 de risque nul, 4 de risque nul à faible, 9 de risque faible et 1 de risque fort)

- 65 sur le site « Bassin de la Druance » (14 de risque nul à faible, 31 de risque faible, 17 de risque moyen, 3 de risque fort)

Pour l'heure, aucune démarche n'a été initiée en faveur des ouvrages présentant un risque pour la loutre.

Sur l'ensemble des ouvrages, seuls ceux présentant un risque fort à très fort (niveaux 4 et 5), soit, sur l'ensemble des sites, 4% des ouvrages méritent des travaux d'aménagement, voire un remplacement.

Leur présence au sein de sites Natura 2000 rendent les aménagements éligibles à un contrat Natura 2000 et donc à une contribution financière de l'Etat et du Fond Européen Agricole pour le Développement Durable (FEADER).

#### 2.4 Autres connaissances acquises à l'occasion des diagnostics d'ouvrage

La visite des ouvrages, indispensable à l'établissement du diagnostic, a également été mise à profit pour rechercher la présence d'indices de fréquentation par la loutre pour déterminer ainsi l'utilisation ancienne ou récente des sites.

Ce travail a plus particulièrement été effectué sur le site FR2500099 - Haute vallée de l'Orne et affluents, lors de l'hiver 2017.

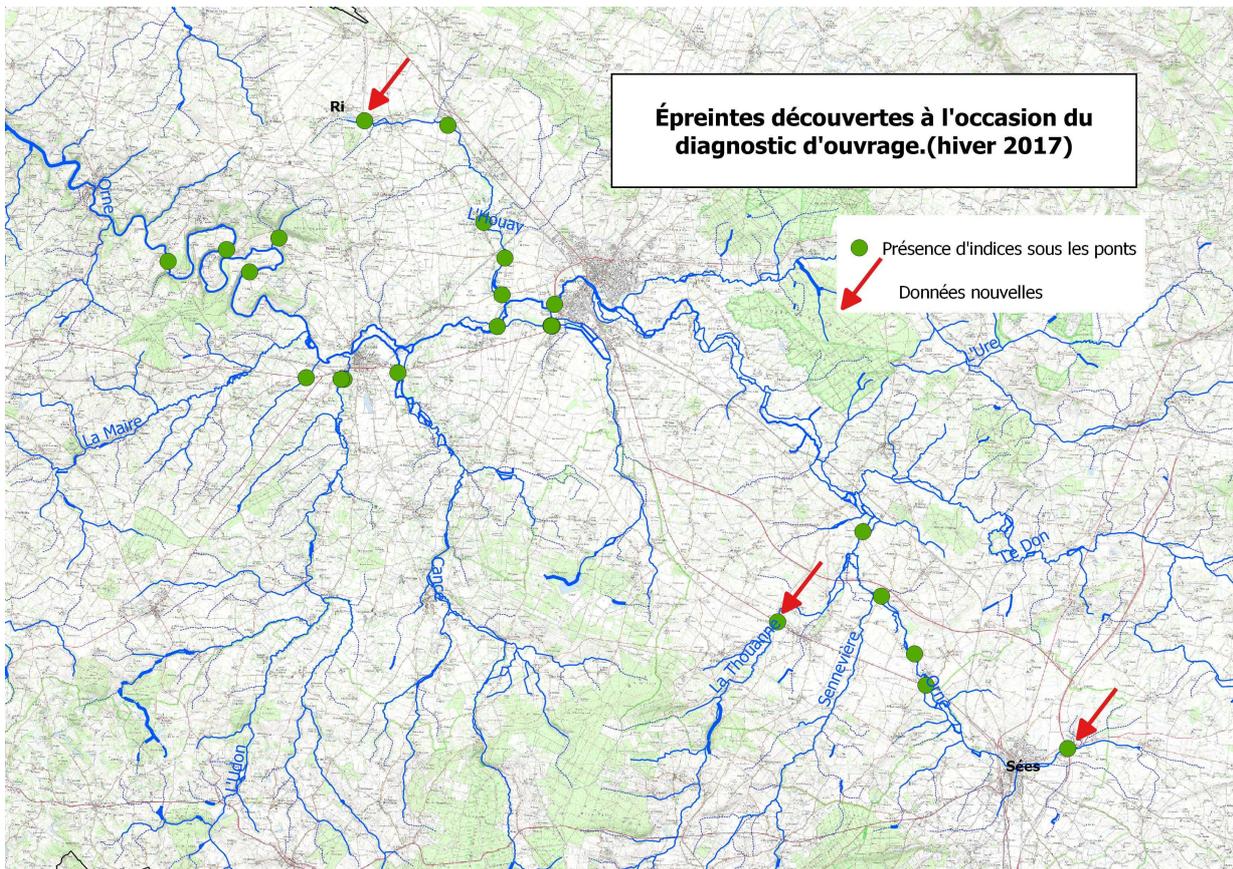
Des indices ont été découverts sur trois nouveaux secteurs :

- en amont de Sées sur le cours principal de l'Orne sous le pont de l'A28,
- sur la Thouane sous l'ouvrage de la D958 au niveau de Mortrée,
- sous l'A88 en aval des étangs de Ri.

Ces stations mériteront d'être visitées à l'occasion des futurs suivis pour confirmer l'observation concourront peut-être à accroître le linéaire de cours d'eau utilisé par l'espèce.



**L'Orne sous l'A28**



## 2.5 Conflits d'usages et sites « sensibles »

L'information à propos de l'espèce et de ses besoins et l'accompagnement du développement de ses territoires constituent la meilleure façon de limiter les conflits d'usages. Ils permettent en outre d'identifier des sites à risques qui méritent une surveillance accrue et qui peuvent justifier d'aménagements.

A l'issue de visites de terrains et d'échanges, quinze sites ont ainsi été répertoriés et identifiés comme accueillant des activités susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'espèce et donc sur la probabilité de son retour et de l'expansion de son territoire.

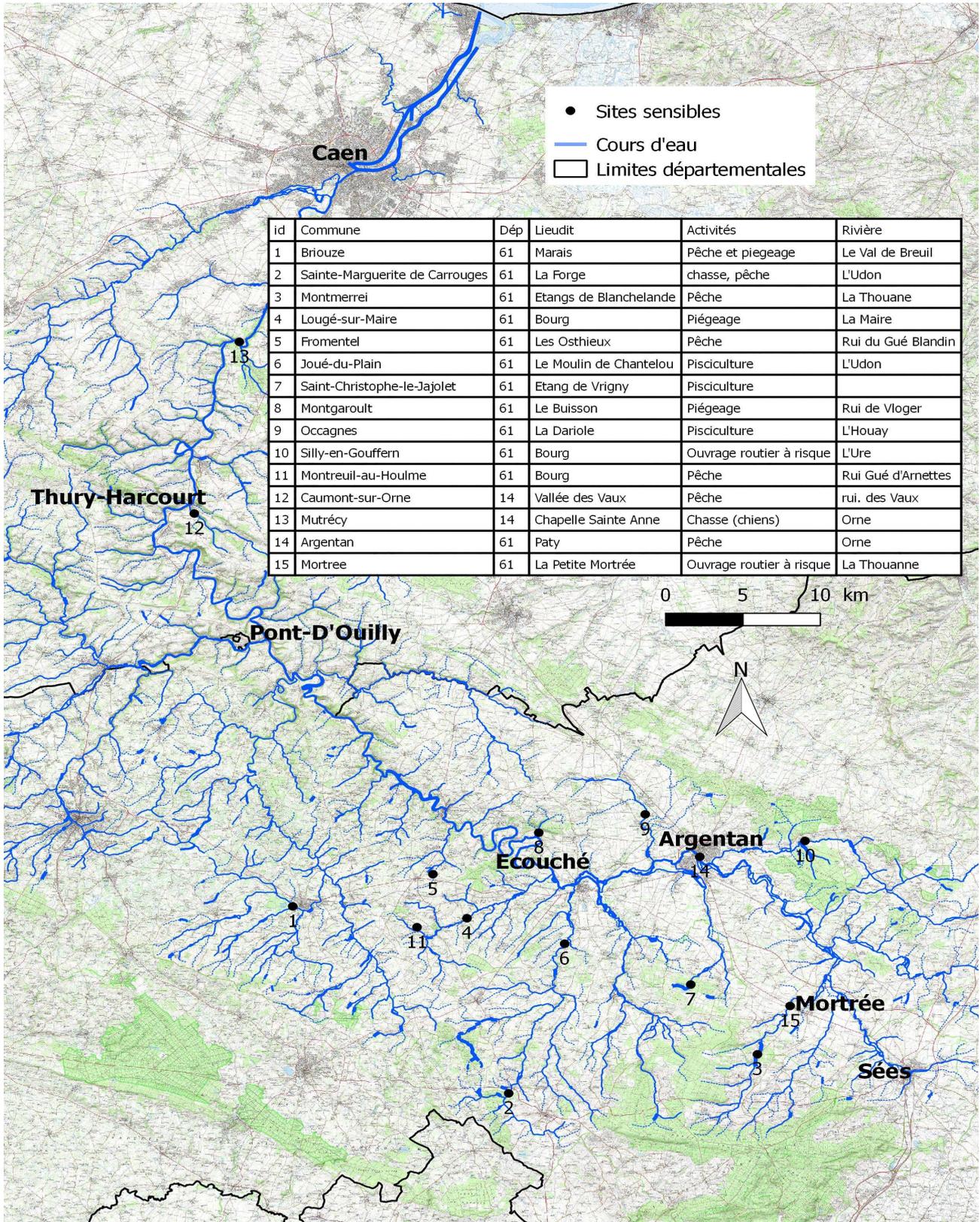
Les pratiques recensées concernent les activités halieutiques, cynégétiques et routières. Les activités nautiques sont pour leur part traitées de façon indépendante (cf. chapitre suivant).

Cette liste, transmise aux agents de terrain (ONCFS, ONEMA, associations...) a permis :

- d'assurer localement une meilleure sensibilisation des usagers, (piégeurs, chasseurs, éleveurs...)
  - de définir des zones à prospecter prioritairement pour effectuer une surveillance accrue et mesurer la fréquentation de l'espèce sur des sites « sensibles ».
1. En premier lieu, la prédation de la loutre peut intervenir sur la production halieutique. Si globalement les pêcheurs de rivières ne voient pas en la loutre un concurrent mais plutôt un gage de présence de poisson, il en va autrement des élevages en eau close (piscicultures, étangs...). En effet, ces sites constituent pour l'espèce une ressource trophique artificielle prisée initialement en automne et en

hiver lorsque les ressources naturelles se font plus rares, puis lorsque l'habitude est prise, toute l'année.

2. La chasse et le piégeage peuvent interférer sur le bon développement de la population lutrine lorsque ces activités ont lieu en bord de cours d'eau. Prévenus de la possibilité de capturer une loutre, les piégeurs peuvent être plus vigilants.
3. Au niveau des ouvrages routiers, sièges d'accident ou diagnostiqués à risque, une surveillance en période de crue permet d'assurer une veille qui, en cas de mortalité avérée, pourra impulser l'aménagement du site.



Liste des sites rangés par ordre de découverte et par contacts établis :

- **Site 1, plan d'eau situé sur la commune de Briouze aux abords du marais** : aucun indice n'a été observé sur ce site utilisé pour la pêche de loisirs et sur lequel le ragondin est piégé. Le locataire de la pêche a été informé de la présence ponctuelle de loutre (ONCFS - avril 2012).

- **Site 2, plan d'eau à vocation cynégétique situé en amont de l'Udon** : à notre connaissance, aucun contact n'a été établi avec le propriétaire. Depuis 2013, la loutre n'a pas été revue sur ces secteurs.

- **Site 3, les étangs de Blanchelande sur la Thouane** : aucun indice de présence de la loutre n'a été observé sur ce site, mais la fréquentation de la Thouane jusqu'alors inexistante, devient récurrente. M. Coudreau, piégeur de ragondins, ainsi que M. Tessier, propriétaire des étangs, (ONCFS - juin 2012) ont été informés de la présence de l'espèce.

- **Site 4, Lougé-sur-Maire** : des pièges sont tendus sur ce site (pas de contact avec les propriétaires/gestionnaires à notre connaissance).

- **Site 5, Les Osthieux sur la commune des Yveteaux** : petit plan d'eau à vocation piscicole, localisé en tête de bassin sur le Gué Blandin. En 2016 le site paraissait peu fréquenté par la loutre (indice unique et ancien) et l'activité piscicole est réduite.

- **Site 6, pisciculture de Joué-du-Plain** : jusqu'à présent aucune prédation n'avait été constatée sur la pisciculture de Joué-du-Plain.

Depuis l'expertise de l'animateur « loutre et pisciculture » du PNA loutre, Stéphane Raimond, en avril 2014, aucun chantier n'a été mis en place pour protéger le site. A l'occasion de l'hiver 2016, de nombreuses épreintes ont été observées, preuve de la fréquentation par l'espèce. La mise en protection de l'élevage va être incontournable et devra être irréprochable maintenant que l'espèce a pris connaissance de la ressource alimentaire présente.



**Marquage sur les plans d'eau de la pisciculture de Joué-du-Plain**

- **Site 7, les étangs de Vrigny** : localisés en amont du bassin de la Baize, ils sont le siège d'un élevage piscicole. La présence de la loutre, faible sur cet affluent, reste à surveiller.

- **Site 8, étang aux abords du rui. du Vloger sur la commune de Montgaroult** : il existe sur ce site une activité de pêche de loisirs et de piégeage. La loutre est régulièrement présente sur le ruisseau. Aucun contact n'a été pris jusqu'alors avec le propriétaire.

- **Site 9, pisciculture d'Occagnes** : après la prise de contact avec les pisciculteurs (M & Mme Lebail) en 2014, la pisciculture est toujours en vente. Aucun contact n'a été repris depuis septembre 2014.

- **Site 10, plan d'eau sur la commune de Silly-en-Gouffern** : le contact pris avec le propriétaire met en évidence qu'il n'y a pas de conflit d'usages évident. Par contre l'attrait trophique que peut entraîner le plan d'eau favorise une fréquentation soutenue de l'espèce qui doit passer sous un ouvrage routier (D926) infranchissable en période de crue. Le passage par la chaussée peut entraîner des mortalités routières.

- **Site 11, plan d'eau localisé à Montreuil-au-Houlme** : ce site (bassin de la Maire) a fait l'objet d'une prédation importante en 2014. Le propriétaire n'est pas identifié mais le site n'a pas été fréquenté de nouveau par l'espèce.

- **Site 12, les étangs de pêche situés le long du ruisseau des Vaux, « L'étang du Grand Bleu »** : après l'observation d'épreintes à proximité des étangs de pêche lors du suivi en 2016, le propriétaire a été sensibilisé à l'espèce lors d'une visite en compagnie de l'ONEMA, (S. Plessis et L. Guineaudau), en novembre 2016. Une épreinte lui a été montrée sur son site, preuve de la fréquentation par l'espèce. Au vu de la conduite de l'exploitation (absence de poisson l'hiver), le risque de conflit d'usages avec la loutre est faible.



**Ruisseau des Vaux au premier plan et plan d'eau au second**

- **Site 13, au niveau du domaine de la forêt de Grimbosq** : la problématique est liée à l'activité de chasse et surtout à la divagation des « meutes » de chiens au bord de cours d'eau. Aucun signe de présence de l'espèce n'a été constaté.

- **Site 14, plan d'eau du Paty dans la ville d'Argentan** : la préoccupation sur ce site est mineure. Il s'agit d'un étang de pêche communal régulièrement approvisionné en poisson. A l'occasion du suivi 2016, le site ne montrait aucun indice. L'agent technique de la ville, en charge du site, a été informé.



**Plan d'eau en centre ville d'Argentan**

**Site 15, ouvrage routier à risque** : pont permettant le franchissement de la Thouane par la D958. Bien que la vitesse autorisée soit limitée à 70km/h, la fréquentation de la route et le positionnement de l'ouvrage en entrée de commune en font un site dangereux. Par ailleurs, l'accélération du courant en période de crue incite considérablement les animaux à passer par la route plutôt que sous le pont. Pour cette raison, une surveillance de ce site en période de crue, paraît nécessaire.

## 2.6 Cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités de loisirs (Action n° 22 - PNA)

Dans une certaine mesure, l'activité nautique n'est pas incompatible avec la loutre. Tout dépend de la manière dont elle est pratiquée et la disponibilité en zones refuges (berges avec végétation dense et impénétrable).

Sur la moyenne vallée de l'Orne, les descentes touristiques de canoë – kayak, sur le tronçon Pont-d'Ouilly / Clécy (environ 39 000 descentes – cf. Doc Ob Natura 2000 Vallée de l'Orne et affluent) ont régulièrement été mises en cause par rapport à la faible fréquentation par la loutre de ce secteur. Contrairement aux années passées où le secteur semblait peu fréquenté par l'espèce, le suivi 2016 a permis l'observation d'indices sur deux stations sur trois.

## 2.7 Surveillance des ouvrages routiers du conseil départemental de l'Orne

Dans l'optique d'attester de la fréquentation des loutres sous les ouvrages routiers, deux appareils ont été acquis par le conseil départemental de l'Orne. Ils ont été mis en place au niveau de deux ouvrages :

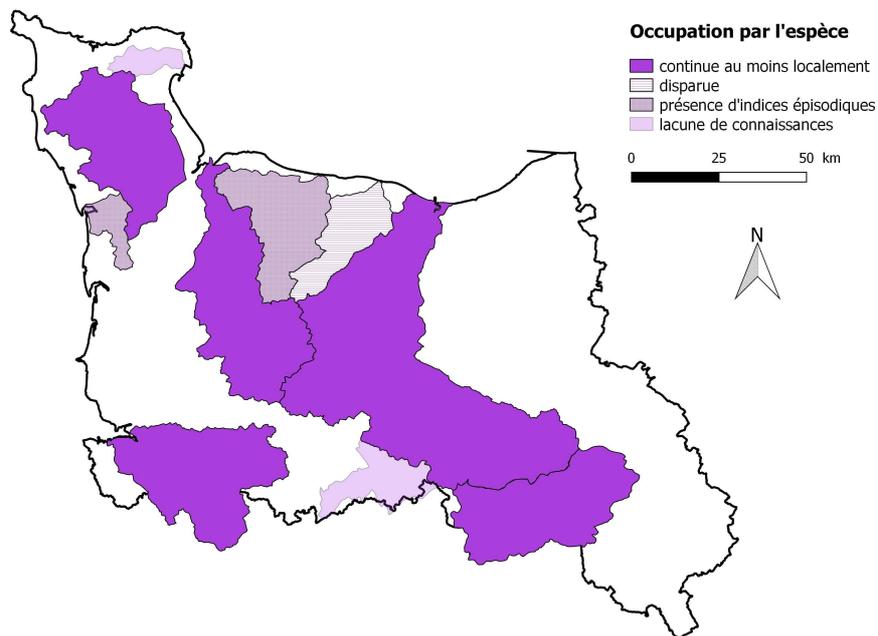
- Sous l'ouvrage permettant le franchissement du Guémondet. L'appareil a permis de vérifier l'absence de fréquentation de l'espèce depuis 8 mois entre octobre 2016 et mars 2017. Les épreintes observées à l'abri des intempéries et des crues étaient toutes anciennes.
- Sous l'ouvrage de la D924 sur la Thouane à Mortrée, aucune image exploitable n'a été obtenue après avoir été relevé en février. Le vol de l'appareil a été constaté le 11 avril.

### III. La Loutre d'Europe en Basse-Normandie

Après l'hiver 2011, la présence d'indices avait été mise en évidence sur de nombreux bassins versants : la Sarthe, la Seulles, la Vire, l'Ay, la Douve, la Saïre.

En 2015 R. Harivel (GMN bénévole) a détecté l'espèce sur La Mayenne et la Sélune, B. Lecaplain (GMN bénévole) sur le Couesnon mais l'espèce semble avoir disparu de la Seulles (B. Thomas, salarié du GMN) et aucun indice n'a été retrouvé sur l'Ay et l'Aure, (GMN et PNR des Marais du Cotentin et du Bessin).

Ces informations attestent encore une fois du caractère inégal de la fréquentation et de la fragilité de l'espèce sur les sites identifiés comme récemment colonisés. Ce constat incite à contrôler périodiquement la présence d'indices sur ces secteurs.



**Bassins versants ayant présenté des indices de Loutre d'Europe depuis 2011 et 2015  
(données PNR des marais du Cotentin et du Bessin - GMN - CPIE Collines Normandes)**

## IV. Conclusions

Le suivi sur le bassin de l'Orne, réalisé lors de l'hiver 2016, met en évidence que le déclin de la population lutrine, enregistré en 2014 (174 km de linéaire occupé - 10 à 30 individus) à comparer à 2011 (234 km de linéaire occupé - 19 à 67 individus) n'a pas été totalement surmonté en 2016 avec 193 km. de berges occupées et une population estimée entre 14 et 50 individus.

Les prospections mettent en évidence un net déclin sur le cours principal de l'Orne autour d'Ecouché, d'Argentan et sur les affluents proches : la Maire, l'Udon, la Cance. Cette baisse est, entre autres, à associer au cas de mortalité routière avéré de 2013.

Cette diminution des effectifs sur le bassin de l'Orne reflète parfaitement ce qui est susceptible de se produire au niveau régional où la régression peut être aussi soudaine et importante que le phénomène d'extension observé récemment.

En ce qui concerne les mesures d'accompagnement mises en œuvre, dont le programme des « Havre de Paix » pour la loutre, 27 sites ont aujourd'hui intégré le réseau. En parallèle, plusieurs rencontres individuelles se sont tenues et si celles-ci n'ont pas abouti à la signature d'une convention (site inapproprié, objectif divergeant...) elles constituent cependant autant de contacts acquis qu'il convient d'entretenir pour ne pas laisser le soufflet retomber.

L'implication du GMN et du CPIE dans cette action inscrite au Plan National d'Action et les résultats reconnus comme encourageant par la SFEPM ont d'ailleurs valu à la Normandie de présenter son bilan à l'occasion du séminaire national sur le PNA loutre.

Notons toutefois que si cette action symbolique mais pédagogique est reconnue au niveau national et est souvent bien accueillie par les particuliers, elle reste peu soutenue et mise en œuvre par des structures partenaires.

Le CPIE intervient également auprès des services routiers du conseil départemental de l'Orne, pour l'aménagement des ouvrages routiers permettant le franchissement des cours d'eau.

L'aménagement des ouvrages existants identifiés comme susceptibles d'être dangereux pour l'espèce reste cependant compliqué.

Pour tenter de sortir de cette ornière, le CPIE fournira au CD61 le résultat des diagnostics d'ouvrages effectués sur les sites Natura 2000 et sensibilisera les élus à la problématique en proposant de déposer un contrat Natura 2000 sur le site « Haute vallée de l'Orne et ses affluents ».

Pour les piscicultures d'Occagnes et de Joué-du-Plain pour lesquelles des expertises furent menées depuis 2014 aucune protection contre la prédation n'a à ce jour été mise en place et on constate sur place une accoutumance de l'espèce à la fréquentation de l'élevage. A terme, cette inertie risque de compliquer la protection des sites d'élevage malgré les recommandations et les rappels réguliers.

## BIBLIOGRAPHIE

BOUCHARDY C. & BOULADE Y., 2002 – **Etude sur la loutre dans le bassin Seine-Normandie. Répartition historique, causes de régression et avenir.** Catiche Productions-Agence de l'Eau Seine-Normandie, 45 p. + graphiques, cartes et annexes.

BOUCHARDY C., ROSOUX R. & BOULADE Y., 2001 – **La Loutre d'Europe. Histoire d'une sauvegarde.** Catiche Productions-Labris, 31 p.

BOUCHARDY C., 2005 – **La loutre dans le bassin Seine-Normandie,** Agence de l'Eau Seine-Normandie - Catiche production 31 p.

BOUJU C., 2011 – **La Loutre d'Europe sur le bassin versant de la Mayenne,** Mayenne Nature Environnement, rapport non publié, 28 p.

BROSSE X., 2002 – **La loutre en Suisse normande : présence confirmée !** Le Petit Lérot, 59 : 5-7.

BROSSE X., 2002 – **La Loutre d'Europe (*Lutra*) sur le bassin versant de l'Orne (14, 61 – France). Répartition, habitat et perspectives.** DIREN Basse-Normandie, Maison de la Rivière et du Paysage, 18 p. + cartes et annexes.

BROSSE X., 2004 – **La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur la moyenne vallée de l'Orne (14, 61 – France).** Utilisation du réseau hydrographique, tendance évolutive, menaces et facteurs limitants, CPIE Collines normandes, 18 p. + cartes et annexes.

BOUJU C., 2011 – **La Loutre d'Europe sur le bassin versant de la Mayenne, bilan du suivi 2011,** Mayenne Nature Environnement, 14 p.

CARSIGNOL J., 2006 – **Aménagements et mesures pour la petite faune,** Service d'Etudes techniques des routes et autoroutes, collection "les outils", 264 p.

CHEYREZY J., T.& W., 2012 – **La Loutre d'Europe (*lutra lutra*) en vallée de la Vire – nouvelle,** Le Petit Lérot N°65, Bulletin scientifique du GMN , p. 18-21.

COLLECTIF, 1996 – **La Loutre et le Vison d'Europe.** Actes du XVIIe colloque international de mammalogie, Niort 23-25 oct. 1993, Cahiers d'Ethologie, 15 : 434 p.

CPIE Coord., 2010 – **La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur le territoire du Parc Naturel Régional Normandie-Maine,** 32 p.+cartes et annexes

CSP 2005, 2006 – **Suivi des indices de présence de la loutre sur l'Orne amont,** rapport non publié.

ETIENNE P., 2005 – **La Loutre d'Europe. Description, répartition, habitat, moeurs, observation.** Delachaux et Niestlé, 184 p.

- HARIVEL R., 2008 – **Etude de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur l'Orne et ses affluents (14-61) Suivi bisannuel**, CPIE Collines normandes, 14 p. + cartes et annexes.
- HARIVEL R., 2008 – **Etude de la présence de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur sept rivières de la Manche (50), états des lieux et perspectives d'avenir**, CPIE Collines normandes, 42 p.
- HESNARD O., HARIVEL R., 2006/2007 – **La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur la moyenne vallée de l'Orne (14, 61 – France). Suivi bisannuel de la population lutrine**, CPIE Collines normandes, 7 p. + cartes et annexes.
- HESNARD O. 2011 – **Suivi saisonnier de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur la haute vallée de l'Orne et ses affluents (61 – France)**. CPIE Collines normandes, 22 p. + cartes et annexes.
- GRUPE MAMMALOGIQUE BRETON (GMB), 2009 – **Les mammifères semi aquatiques en Bretagne / Aménager des passages à loutre, plaquette**.
- GRUPE MAMMALOGIQUE BRETON, 2008 – **La catiche n°3**, Lettre de liaison du réseau des « Havres de Paix » pour la loutre
- GRUPE MAMMALOGIQUE NORMAND, 2004 – **Loutre d'Europe in : Les Mammifères sauvages de Normandie, statut et répartition**. Nouv. ed. revue et augmentée. GMN, p.134-135.
- KUHN R., 2011 – **La Loutre d'Europe** – Encyclopédie des carnivores de France N°8, SFPEM, 72p.
- KUHN R. (2009) **Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)**, 2010-2015. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères/ Ministère de l'Ecologie de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer : 109 p.
- MERCIER L. **Méthode d'analyse du régime alimentaire de la Loutre d'Europe**, Perennis 23 p. site internet : <http://www.asso-perennis.fr/telechargements.php>
- ONEMA (2007, 2008, 2009) **Suivi des indices de présence de la loutre sur l'Orne amont**, rapport non publié
- ROSOUX R. & TOURNEBIZE T., 1996 – **Analyse des causes de mortalité chez la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) dans le centre-ouest Atlantique (France)**, – Actes du XVIIe colloque international de mammalogie, Niort 23-25 oct. 1993, Cahiers d'éthologie, 15 : p.337-350
- ROSOUX R. & GREEN J., 2004 – La loutre. Belin Eveil Nature, Approche, 95 p.
- SIMMONET F. & DUBOS T., 2009 – **La Loutre d'Europe sur le bassin versant du Guindy, l'estuaire du Jady et les ruisseaux côtiers du Trégor Nord (22)** – Etude complémentaire au CRE Guindy et côtiers. Groupe Mammalogique Breton, Comité de Bassin versant Jaudy-Guindy-Bizien, Syndicat d'adduction d'eau du Trégor, 70 p. et annexes

SIMMONET F. & LE CAMPION T., 2009 – **Risque de collision routière pour la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur le site Natura 2000 « Rivière du Scorff et de la Sarre, forêt de Pont-Calleck » (FR5300026)**. Etude complémentaire au document d'objectifs. Groupe Mammalogique Breton, Syndicat du Bassin du Scorff, 59 p.+annexes

SIMMONET F. & LE CAMPION T., 2009 – **Statut et conservation de la Loutre d'Europe sur la Ria d'Etel**. Etude complémentaire au CRE de cours d'eau des bassins versants de la Lieue de Grève et des petits côtiers jusqu'à l'estuaire du Léguer. Groupe Mammalogique Breton, Comité des bassins versants de la Lieue de Grève, 55 p. et annexes

SIMMONET F., 2010 – **La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur les bassins versants de la Lieue de Grève et les ruisseaux côtiers au sud du Léguer (22)**. Etude complémentaire au document d'objectifs. Groupe Mammalogique Breton, Syndicat mixte de la Ria d'Etel, 91 p. et annexes

SAINT-GIRONS M.C., MAURIN H., ROSOUX R., KEITH P. 1993 – **Les mammifères d'eau douce, leur vie, leurs relations avec l'homme**. Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et SFEPM, Paris, 48 p.

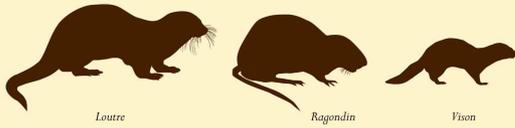
THOMAS B., 2012-2013 - **Inventaire et conservation de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et des mammifères aquatiques de Basse-Normandie : le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), le Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) et le Crossope de Miller (*Neomys anomalus*)**. Rapport de stage université de Rouen – UFR des Sc. et Tech. Master1 : Environnement Sol Eaux Biodiversité

## **ANNEXES**

# Annexe 1 – Dépliant d'information sur le programme « Havre de Paix » pour la loutre

## LA LOUTRE est-elle passée discrètement CHEZ VOUS... ?

La confusion avec le ragondin ou le vison est courante



Animal nocturne, disposant d'un vaste territoire (jusqu'à 40 km pour un mâle) les chances d'observations sont rares.

### Mais la loutre laisse des traces sur son passage !

Les plus évidentes sont ses crottes, aussi appelées épreintes. De formes très variables, elles sont caractérisées par :

- leur composition : restes de poissons ou de crustacés, amalgamés dans un musc,
- leur odeur évoque le poisson, l'huile de lin et le miel,
- leur situation : sur un poste de marquage.



État des épreintes en fonction de leur ancienneté, de la plus récente (à gauche) à la plus ancienne (à droite).

### Contactez nous !

Pour partager en photo vos observations.

# LES HAVRES DE PAIX

pour la LOUTRE



**Vous êtes propriétaire de parcelle(s) traversée(s) ou bordée(s) par un cours d'eau, un plan d'eau ou une zone humide ?**

## Créez un Havre de Paix !

C'est un lieu sécurisant et propice à la Loutre. L'objectif est de maintenir et de développer des zones refuges en faveur de l'espèce.



## En rejoignant le réseau des « HAVRE DE PAIX »

- Vous bénéficierez :
- de conseils,
  - d'actualités concernant la loutre (publication...),
  - d'échanges et de partages d'expériences,
  - d'un label.

Pour profiter de ce réseau, il vous suffit de **signer la convention** « Havre de Paix » de la Société Française d'Etudes et de Protection des Mammifères (SFEPM).

- Le propriétaire signataire garantit des conditions d'accueil favorables à la loutre :
- maintenir les gîtes potentiels (vieille souche, cavité sous les blocs rocheux...), ainsi que des zones de végétation dense pour permettre à la loutre de s'abriter,
  - préserver la ressource alimentaire (poissons, amphibiens...), les milieux (rivières et mares...),
  - assurer la continuité écologique (supprimer tout grillage en travers du cours d'eau...),
  - éviter la surfréquentation (pêcheurs, randonneurs, chiens, activités nautiques, activités de chasse et de piégeage, engins motorisés...),
  - proscrire toute utilisation de pesticides (herbicides...).

## CONTACT

pour créer un Havre de Paix

**Pour l'Orne et la Manche** - CPIE des Collines normandes  
02.33.96.69.93 / o.hesnard@cpie61.fr



**Pour le Calvados** - Groupe Mammalogique Normand  
09.54.53.85.61 / gmn@gmn.asso.fr



Le Havre de Paix est un engagement basé sur la confiance mutuelle. Il permet d'agir concrètement et durablement pour la sauvegarde de l'espèce.



La loutre est un mammifère semi-aquatique. Autrefois commune, elle est devenue rare à cause de sa chasse.

Aujourd'hui protégée, elle contribue à un meilleur équilibre écologique en consommant les proies faciles (poisson malade) ou abondante (écrevisses américaines).





## Flers, pays de Flers, pays du Houlme et du

Ségrie-Fontaine

### Des havres de paix pour favoriser la tranquillité de la loutre

Deux questions à...

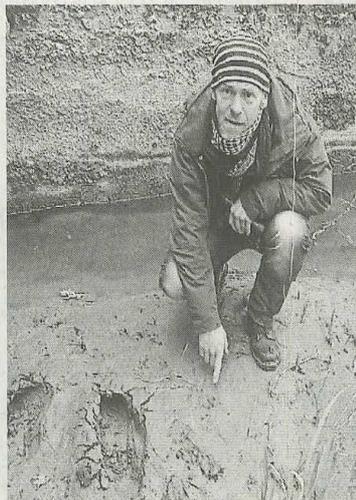
**Olivier Hesnard**, chargé de mission au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des collines normandes, une des deux structures habilitées en Basse-Normandie à mettre en place des havres de paix pour la loutre.

**Qu'est-ce qu'un « Havre de Paix » ?**

Le havre de paix est un engagement basé sur la confiance mutuelle entre l'organisme chargé de sa mise en place et les personnes ou collectivités territoriales volontaires qui souhaitent s'inscrire dans le plan.

**Comment cela se passe-t-il ?**

Lorsqu'un citoyen ou une collectivité se manifeste pour faire partie du réseau, un représentant d'une des structures habilitée se rend sur place et étudie la faisabilité de l'action. Ensuite, une convention est signée entre les protagonistes, qui fait état des recommandations (maintenir le couvert végétal, conserver les gîtes naturels, conserver les zones humides...) et des activités à encadrer



Olivier Hesnard, chargé de mission, examine les traces de loutre trouvées au bord de la Rouvre.



(la fréquentation, la pêche, le piégeage...), avec des engagements de part et d'autre : fournir au propriétaire des panneaux de signalisation de l'opération, le conseiller, l'inviter aux animations sur la loutre, l'informer régulièrement des dernières parutions, bilans... Le propriétaire, de

cette opération est invitée à s'adresser, pour l'Orne et la Manche, au CPIE des collines normandes, tél. 02 33 96 69 93 (o.hesnard@cpié61.fr). Pour le Calvados, au Groupe mammalogique normand, tél. 09 54 53 85 61 (gmn@gmn.asso.fr).

Toute personne intéressée par

### Première sortie loutre de l'année dimanche après-midi le long de la Rouvre

Dimanche, le long de la Rouvre, se tiendra la première des trois sorties loutre guidées par Olivier Hesnard, chargé de mission.

« En amont de la sortie, un diaporama sera proposé en salle pour présenter l'espèce, sa répartition, son alimentation... J'expliquerai également comment on peut re-

trouver les indices de sa présence, en travaillant uniquement, ce dimanche, sur les traces. On ne verra pas l'animal; très discret, qui ne sort que la nuit. Nous irons ensuite sur le terrain, à la Maison de la rivière et à la Maison du paysage, pour mettre en application ce qui aura été vu dans le diaporama », ex-

plique Olivier.

Après l'animation, il y aura une rencontre privilégiée pour les personnes, invitées par courriel, qui ont un refuge havre de paix pour la loutre. Il leur sera donné le bilan 2014.

**Dimanche 29 mars**, à 15 h, sortie loutre. Rendez-vous sur le parking de

la Maison de la rivière. Tarif : 2,50 € (gratuit pour les moins de 12 ans, adhérents du CPIE et personnes ayant un refuge havre de paix pour la loutre). Réservations au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des collines normandes, tél. 02 33 96 69 93.

# La loutre est de retour en Normandie

Longtemps chassée, la loutre d'Europe revient en Normandie. La convention *Havre de Paix* permet à cet animal d'être protégé. Nous avons rencontré l'une des signataires.



**1 et 2** Longtemps chassée, la loutre est de retour en Basse-Normandie. Elle est aujourd'hui protégée. **3 et 4** Animal nocturne, vous n'avez que peu de chances d'apercevoir la loutre.

Déjà sensibilisée par l'environnement et la protection des espèces animales, c'est en lisant un article paru dans la presse l'été dernier, que Catherine a été intriguée par un sujet sur *La loutre, de retour sur les berges de l'Orne* et qui plus est, à Louvigny où elle réside. « Une visite de 2 km sur les berges de l'Orne était propo-

sée par le *Centre permanent d'initiative pour l'Environnement* (CPIE) Vallée de l'Orne et le Conseil départemental. Malheureusement, le groupe était déjà complet... »

## Un havre de paix pour la loutre

Motivée, Catherine entre alors en contact avec le chargé d'études naturalistes du *CPIE*

*des Collines normandes*, Olivier Hesnard. « Lorsque je lui ai dit que j'étais propriétaire d'une parcelle bordée par l'Orne, il m'a indiqué que ma propriété était idéalement placée pour rejoindre le réseau des *Havres de Paix* ! »

Elle souhaitait en apprendre plus parce sur la loutre, dont elle ne savait que peu de chose, si ce n'est que c'est une

espèce semi-aquatique.

« J'ignorais comment contribuer à la protection de l'espèce. C'est tout simplement en choisissant de signer la convention *Havre de Paix* avec les correspondants locaux de la Société française d'études et de protection des mammifères, pour garantir des conditions d'accueil favorables à la loutre. »

Elle est aujourd'hui ravie de pouvoir contribuer à la sauvegarde de cet animal, si longtemps chassé. Légalement protégée aujourd'hui, la loutre revient progressivement fréquenter les bords de l'Orne.

## Vous aussi, protégez la loutre !

Vous avez peu de chance de voir la loutre qui sort uniquement la nuit. Mais si vous êtes propriétaire de parcelles traversées ou bordées par un cours d'eau, un plan d'eau ou une zone humide, n'hésitez pas contacter les correspondants locaux pour offrir à la loutre un *Havre de Paix*.



**Vous pouvez contacter le Groupe mammalogique normand au 09 54 53 85 61 ou le CPIE des Collines normandes au 02 33 96 69 93.**

## La loutre se porte bien dans l'Orne

Le peuplement de loutres dans la vallée de l'Orne s'est accru en quinze ans. L'animal est même en train de coloniser le bassin de la Druance, près de Condé-sur-Noireau.



Un animal difficile à observer.

Découverte en 2002 dans le bassin de l'Orne, la loutre fait, depuis, l'objet de suivis réguliers. « Au centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), nous les effectuons sur l'ensemble du bassin de l'Orne tous les deux ans. Sur certains sites, ils sont quotidiens. Cela permet d'avoir des informations démographiques (étude du comportement). Considérée comme disparue officiellement de Normandie avant 2002, sa redécouverte a suscité la création de sites protégés pour elle, entre autres un site Natura 2000 sur la vallée de l'Orne », explique Olivier Hesnard, chargé de mission loutre.

### Difficile à observer

La loutre est un mammifère nocturne, semi-aquatique, qui évolue sur un grand territoire (une quarantaine de km pour un mâle).

« La suivi consiste à chercher les épreintes (déchets). Devant le scepticisme de beaucoup de gens, nous avons posé des caméras vidéo à déclenchement automatique. Les premières ont démarré en 2007, donnant la première image d'une loutre. Nous avons alors pu montrer que la fréquence des passages n'était pas importante et que

ce sont des animaux difficiles à observer. En 2014, nous avons pu filmer une mère et son jeune au mois de juillet. Cela nous a permis de connaître, à peu près, la période de mise bas. En 2007, on pouvait compter une dizaine de passages. Aujourd'hui, on arrive à plus de trente-cinq comme en 2014. Cela prouve que la population se porte bien et que le poisson est présent dans la rivière. Toutefois, vu l'étendue du territoire, la fréquentation des sites reste faible ».

L'intérêt du suivi et de la protection c'est que cet animal retrouve sa place dans l'écosystème. Dans la chaîne alimentaire, c'est un super-prédateur qui a un rôle important de maintien des populations d'espèces en trop grand nombre ou invasives (carreasse américaine, par exemple).

« La présence de la loutre peut engendrer des désagréments en pisciculture. En suivant les populations, nous pouvons prévenir les dégâts éventuels auprès des propriétaires en les consultant sur le

mise en place de protections pour leurs bassins. Lors des crues, les animaux peuvent être amenés à franchir des ouvrages et à se trouver sur la route ce qui est cause de mortalité importante pour eux et nous travaillons avec les collectivités pour l'aménagement des ouvrages. À ce jour, nous avons observé la colonisation du bassin de la Druance par la loutre. Même si le peuplement est relativement réduit à l'heure actuelle, c'est une bonne nouvelle ».



Dans le bassin orné, c'est un super-prédateur qui a un rôle important de maintien des populations d'espèces en trop grand nombre ou invasives.

## Le réseau des havres de paix veille sur les loutres

Le réseau des havres de paix est une opération mise en place par la Société française d'études et de protection des mammifères (Sfemp). Sa mise en place en Basse-Normandie est assurée par le CPIE des Collines normandes et le Groupe mammalogique normand.

L'opération est soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau Seine

Normandie, EDF et la Région. Ce réseau invite les propriétaires de berges de rivières à créer un havre de paix via le signet d'une convention.

En contrepartie, ils bénéficient de conseils, d'actualités concernant la loutre, d'échanges et de partages d'expériences, d'un label et la gratuité des sorties loutres. En échange,

la convention signataire garantit des conditions d'accueil favorables à la loutre (maintien les sites potagers, préserver le recours alimentaire, les milieux aquatiques, assurer la continuité écologique, éviter la sur-herbivoration, proscrire toute utilisation de pesticides). « Le havre de paix est un engagement basé sur la confiance mutuelle. Il permet d'être

concrètement et durablement pour la sauvegarde de l'espèce ».

Contact pour la création d'un havre de paix : pour l'Orne et la Manche, CPIE des collines normandes, Olivier Hesnard, tél. 02 33 86 80 00. Pour la Cotentin, Groupe mammalogique normand, gmn@gmn.asso.fr - tél. 02 54 58 85 81.

## LA LOUTRE. La nettoyeuse des rivières fait son retour



Le groupe mammalogique normand et les pêcheurs travaillent ensemble pour créer des havres de paix pour les loutres.

Disparue dans les années 2 000, la loutre repointe le bout de son nez depuis quelques mois. À Pont-d'Oully, un havre de paix a même été créé pour protéger l'animal.

« Le grand retour ! » Laëtitia Faine, du groupe mammalogique normand (GMN), qui étudie la recolonisation de l'animal, a le sourire. Si la loutre est difficile à apercevoir, elle refait son apparition dans les eaux normandes.

Elle était considérée comme éteinte dans les années 2 000.

« Elle a été chassée pour sa fourrure et piégée pour sa soi-disant concurrence pour la pêche », poursuit Laëtitia Faine. On a redécouvert ses traces sur le cours de l'Orne en 2002. « On l'a même repérée jusqu'à Caen », poursuit la membre du groupe mammalogique normand, basé à Hérouville-Saint-Clair.

« La loutre mesure jusqu'à 1,20 m avec la queue et pèse environ 10 kg. Elle mange un kg de poissons par jour. »

Quelques indices pour la repérer ? « Les épreintes (crottes) sur des endroits particuliers comme sur des pierres ou

souches d'arbres. Cela a une odeur particulière avec bien souvent dedans des rejets de poissons. »

### Alliée des pêcheurs

Depuis quelques jours, un havre de paix a été mis en place entre Cossesseville et Pont-d'Oully. Une collaboration entre le GMN et la fédération départementale de pêche du Calvados. « La zone fait 5 ha. C'est une zone de tranquillité pour l'animal pour installer son gîte. Il pourra y trouver des caches pour la reproduc-

tion. »

Du côté des pêcheurs, on voit le retour de la loutre comme une bonne nouvelle. « C'est un indicateur de bonne qualité de l'eau. Elle nettoie la rivière. Elle se nourrit de poissons malades et d'écrevisses américaines qui colonisent depuis une vingtaine d'années les rivières et qui posent problème », note Patrick Couturier, président de la fédération de pêche du Calvados. « C'est une alliée pour les pêcheurs », conclut Laëtitia Faine.

M.T.

## Annexe 4 – Fiche diagnostic ouvrage



COLLINES NORMANDES

### Fiche diagnostic d'ouvrage pour la loutre

Les caractéristiques de l'ouvrage vont permettre de mesurer sa transparence qui favorise le cheminement sous.

### Les « risques » de collision routière pour la loutre

sont ici hiérarchisés sur une échelle de 1 à 5 :

Les facteurs de risque de collision pris en compte au niveau de l'ouvrage sont :

- ⇒ les cheminements : accessibilité à la route et sous l'ouvrage
- ⇒ la fréquentation du site : trafic automobile et espèce.

Transparence de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Nombre d'élément dans la largeur du cours d'eau	longueur de l'ouvrage en m
100%	viaduc		10<
	pont sur piliers et ouvrage assimilé (piliers situés en berge)	Quadruple	10-15
	voûte, dalot rectangulaire, ouvrage bien dimensionné	Triple	15-20
	Dalot en tôle ondulée, dalot rectangulaire, double buses...ouvrage susceptible d'être sous-dimensionné	Double	20-30
0%	buse unique attention au diamètre en fonction de la longueur	Unique	>30

échelle de risques	Cheminement sous ou par dessus l'ouvrage		Fréquentation de l'ouvrage	
	Cheminement sous l'ouvrage	Cheminement par-dessus l'ouvrage	Trafic, facteur déterminant si l'ouvrage ne présente aucun autre paramètre <b>discriminant</b>	Fréquentation du site par l'espèce : intérêt trophique
1 : risque nul à faible	Continuité de berges sous l'ouvrage surdimensionné <b>discriminant</b>	impossible (clôtures petite faune...) <b>discriminant</b>	Voie privée	ruisseaux <b>temporaires</b> de tête de bassin, bief à sec
2 : risque faible	Cheminement possible par voie terrestre quels que soient les niveaux (bonne continuité de berges, enrochement, marches, banquettes, vasière) <b>discriminant</b>	nécessite le contournement d'obstacle (mur...)	voies communales ou départementales à trafic < 500 véhicules par jours (3,5 - 4)	ruisseaux de tête de bassin
3 : risque moyen	Cheminement terrestre incertain en période de crues (banquette unique, immersion banc de vase...) cheminement par voie d'eau possible (pas d'accélération du courant)	obstacle peu limitant présence d'un talus de remblais, obs de coulées remontant sur la route, présence de coulées	entre 500 et 1000 véhicules/jour (4)	affluents et sous affluents
4 : risque fort	Cheminement terrestre et aquatique impossible à certains niveaux d'eau, en crue (tirant d'air insuffisant, accélération du courant...), en étiage (chute d'eau...)	accès direct (pas de talus), cours d'eau longé par la route,	entre 1000 et 2000 véhicules/jours (7 - 5,5)	Cours principal et affluent, source trophique avec peu de connexion, fossé ou autres passages privilégiés
5 : risque très fort	impossible quel que soit le niveau	passage par-dessus obligatoire	fort trafic > 2000 véhicules/jours : 2X2 voies, nationales à 2 ou 3 voies (11)	Présence régulière de l'espèce en raison d'un apport trophique artificiel (pisciculture, plan d'eau empoissonné...) sur le bassin.

**Certains facteurs du cheminement peuvent être déterminants, mais si ce n'est pas le cas le trafic automobile le devient. Le paramètre lié à la fréquentation de l'espèce est un facteur d'ajustement. La vitesse...**

Voici les champs utilisés dans la table attributaire de la couche diagcs d'ouvrage.

X Y rte Dép image nomrte coursdo commune

X - Y Coordonnées

rte : départementale, communale, autoroute, autre

Dép : 61, 14, 50

image : à chaque ouvrage est associée une photo de ce dernier

nomrte : le nom de la route N..., Dép...

coursdo : le nom du cours d'eau

Commune

Lieu-dit

Name : N° du site

typeouvr nbvoies freqrout longouvr largouvert chemsspont chemdessus freqlout epreinte

typeouvr : pont, pont voute, ponceau, dalot, buse, passerelle, tole ondulée

nb voies

freqrout : l'estimation de la fréquentation routière

longouvr : longueur de cours d'eau sous le pont

largouvert : la largeur de l'ouverture du pont

chemsspont : coeff 1 à 5 (cf . fiche)

chemdessus : coeff 1 à 5 (cf . fiche)

freqlout : coeff 1 à 5 (cf . fiche)

epreinte : présence d'indice

risquecol : note finale au vu des différents paramètres

collisioneffe :

rag : présence de ragondin

rat musqué : présence

chiro : pas de fissures, nb de fissures, espèces observées...

com date obs sitenatura

com : commentaires

date :

obs : observateur

sitenatura : n° de site

## Annexe 5 – Fiche descriptive des ouvrages hydrauliques GMB

..... Etude : .....

### RISQUES DE COLLISION POUR LA LOUTRE D'EUROPE FICHE DESCRIPTIVE D'OUVRAGES HYDRAULIQUES

Date : / /200 .... Observateur : ..... N° de l'ouvrage : .....

#### Localisation

Cours d'eau : ..... Bassin versant n° : J..... Catégorie : .....  
Commune : ..... Lieu-dit : ..... coef. [.....]

#### Caractéristiques de la voie

route n° .....  chemin de fer Trafic : .....véhicules/jour coef. [.....]  
Catégorie de route : ..... Eléments influant sur la vitesse : .....  
 4 voies/autoroute  Nationale ou Départementale I  stop  virage  
 Départementale II  Voie communale I  Voie communale II  sortie de bourg

#### Caractéristiques de l'ouvrage

Type :  simple  double  triple  quadruple

buse  dalot toile ondulée  dalot rectangulaire  voûte  pont sur piliers  viaduc

Gabarit :  
Diamètre : ..... m Largeur : ..... m Hauteur : ..... m

Dimensions du franchissement :  
Longueur :  < 10 m  10-15 m  15-20 m  20-30 m  > 30 m  
Hauteur de remblais : ..... m

#### Perméabilité de l'ouvrage

Présence d'un cheminement sous l'ouvrage  Note [.....]  
Type :  Berges naturelles  Enrochement  Atterrissement  Autre : .....  
 Raccordement à la berge fonctionnel

Emprunt effectif du cheminement :  Epreintes .....  Empreintes de Loutre  
Autres espèces :  Fécès : .....  Empreintes : .....

Passage effectif des animaux sur l'ouvrage   
Présence de :  Coulées .....  Epreintes de Loutre  Fécès d'autres espèces : .....  
Empreintes :  Loutre  autres espèces : .....

Autres indices de Loutre à proximité ou sous l'ouvrage :  Epreintes .....  Empreintes

⇒ Passage supposé des individus sous l'ouvrage :

	Par voie terrestre		Par voie aquatique	
	Oui	Non	Oui	Non
à l'étiage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
en niveau intermédiaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
en crue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>